

FO défend les droits des employés, des TAM et des cadres

Sommaire

- FO pour le pouvoir d'achat
- Annulation de collectes : vos droits
- Augmentation spécifique (adoption ou naissance)
- Revalorisation de la valeur du point

FO POUR LE POUVOIR D'ACHAT

Le 9 mars dernier, FO a demandé par courrier au Président de l'EFS Mr TOUJAS, la mise en place de mesures spécifiques pour améliorer le pouvoir d'achat du personnel.

En effet, le personnel fait face actuellement à une augmentation importante du coût de la vie (carburants, chauffage et prix en général).

Pour compenser cette baisse du pouvoir d'achat, **FO demande l'ouverture urgente d'une négociation de l'accord « Participation aux frais de transport du personnel au sein de l'EFS », afin de doubler cette participation pour l'utilisation du véhicule personnel.**

PRIX DES CARBURANTS



Jamais revalorisé depuis 2013, alors que le coût des carburants ne cesse d'augmenter, le doublement de cette participation devrait aider davantage le personnel.

De plus, pour faire face à cette baisse du pouvoir d'achat conjonctuelle, **FO demande également l'attribution de 1000 euros à tous les personnels dans le cadre de la prime MACRON.**



Cette prime permettra de faire face à cette augmentation des prix exceptionnelle.

ANNULATION DE COLLECTES

Malheureusement, l'EFS doit régulièrement annuler des collectes de sang, notamment à cause du manque de personnel.

Que se passe-t-il pour le personnel dans ce cas ?

Selon l'article 3.1.2 de l'ANAT, dès lors que l'annulation de la collecte intervient dans les 7 derniers jours, l'EFS pourra soit repositionner le personnel sur une autre collecte ou d'autres tâches avec les mêmes horaires, soit leur permettre de rester chez eux.

Dans tous les cas, ces heures seront comptées comme du temps de travail effectif. L'EFS ne pourra pas demander au personnel de répartir les heures non réalisées sur d'autres jours.

FAITES RESPECTER VOS DROIT ET DEMANDER L'APPUI DE FO !!!

AUGMENTATION SPECIFIQUE : adoption, naissance

Selon l'article 2.2.2.2 de l'accord « Cohésion sociale et égalité des chances », les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption bénéficient d'une augmentation individuelle spécifique (AI).



Certains salariés nous ont signalé que cette AI avait été comptée pour le calcul des 5 ans entre deux évolutions professionnelles.

La direction nous a confirmé que l'augmentation spécifique prévue par l'article 2.2.2.2 ne compte pas pour le calcul de la période de 5 ans.

Si vous pensez avoir été lésé par cette augmentation individuelle spécifique, vous pouvez nous contacter (contact@FO-EFS.org).

Nous porterons votre dossier auprès de la direction nationale pour régulariser la situation.

REVALORISATION DE LA VALEUR DU POINT

Face à l'annonce d'une augmentation de la valeur du point dans la fonction publique, **FO a décidé d'interpeller le président de l'EFS lors du CSEC du 24 mars.**

« Mr Le Président,

Comme vous le savez, le personnel de l'EFS subit actuellement une augmentation des prix des carburants, de l'énergie et des produits de première nécessité. Le 9 mars dernier, FO vous a envoyé un courrier, pour vous demander des mesures d'urgence, afin d'assurer le pouvoir d'achat du personnel dans cette conjoncture particulière. **A ce jour, nous n'avons malheureusement pas eu de réponse de votre part pour notre demande de l'attribution de la prime Macron à hauteur de 1000 euros et de la revalorisation de la prime « transport ».**

En effet, l'attribution de la prime Macron serait un message fort de l'EFS vis-à-vis de son personnel, qui une nouvelle fois, s'est fortement mobilisé pour faire remonter les stocks de sang. **Dans le cadre de l'augmentation des prix des carburants, il devient également urgent pour l'EFS de revaloriser les indemnités kilométriques perçues par le personnel, notamment lors des interventions d'astreintes.**

En 2021, la mobilisation du personnel a permis à l'EFS d'obtenir une enveloppe spécifique pour augmenter une partie des salariés, afin que l'établissement reste compétitif sur le marché du travail.

Malheureusement, la révision des classifications, tant dans le public que dans le privé, a conduit une nouvelle fois, à un décrochage des salaires de l'EFS par rapport au marché du travail. L'EFS connaît donc actuellement des grandes difficultés à recruter. Ne pas s'aligner au moins avec la revalorisation du point appliquée prochainement dans le public, ne ferait qu'aggraver cette situation tout en risquant d'accentuer les départs.

Afin d'éviter un nouveau mouvement social, **FO vous demande que les tutelles prennent des décisions rapides pour revaloriser les salaires de l'EFS avec une enveloppe spécifique**, et ainsi permettre, dans le cadre des négociations sur la classification et les rémunérations associées, d'augmenter les salaires à hauteur du marché du travail, ainsi que de revaloriser la valeur du point comme dans la fonction publique.

Actuellement, le gouvernement soutient financièrement la fonction publique hospitalière avec des revalorisations salariales. Sans ce même soutien, l'EFS ne parviendra plus à assurer sa mission de service public.

Mr le Président pouvez-vous nous affirmer que vous porterez comme il se doit cette demande ? »

N'hésitez plus à vous syndiquer pour soutenir nos actions, mais également être informés des négociations et proposer des évolutions de nos accords.

